



PIECES A FOURNIR

POUR LE CEDANT :

- Pièce d'état civil des associés (photocopie pièce d'identité ou carte de séjour pour les étrangers)
- Pour les personnes mariées: photocopie du livret de famille ou acte de mariage (précisez le régime matrimonial) et copie du contrat de mariage
- Coordonnées (adresse postale, numéro de téléphone, adresse mail, profession)
- Extrait KBIS de la société dont les parts sont cédées
- Statuts de la société
- Bail
- 3 derniers bilans
- Titre de propriété du bien
- Valeur du bien appartenant à la société
- Diagnostics immobiliers
- Copie des tableaux d'amortissement des crédits en cours
- Relevé d'identité bancaire (daté et signé) des associés

Prix de vente

POUR LE CESSIONNAIRE :

- Extrait KBIS s'il existe
- Statuts
- Pièce d'état civil (photocopie pièce d'identité ou carte de séjour pour les étrangers)
- Pour les personnes mariées: photocopie du livret de famille ou acte de mariage (précisez le régime matrimonial) et copie du contrat de mariage
- Coordonnées (adresse postale, numéro de téléphone, adresse mail, profession)
- Type de financement (coordonnées de la banque, type, durée et montant du prêt)
- Relevé d'identité bancaire (daté et signé)

<u>UNE PROVISION DE CENT CINQUANTE EUROS (150,00 €) est à verser en même temps que le dépôt des pièces (à la charge du cessionnaire)</u>
--